


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20221121-02 Du 21 novembre 2022 MÉDIATHÈQUE MARIE-MARGERITE CHASSAGNOL RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION RÉSEAU COPERNIC</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nombre de membres			Date de la convocation	16.11.2022
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	16.11.2022
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	4	

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL, Maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (9)

Absents : MAILLET-BERT P – BONNVAUX V – PITAVY A - JOUMARD-DESSALCES S – PAULET N – MOUTON J (6)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

MÉDIATHÈQUE MARIE-MARGERITE CHASSAGNOL
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC LOIRE FOREZ
AGGLOMÉRATION
RÉSEAU COPERNIC

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la convention qui liait la médiathèque Marie-Marguerite CHASSAGNOL et Loire Forez Agglomération arrive à échéance il qu'il convient de la renouveler. Cette convention nous permet d'intégrer le réseau COPERNIC développé par Loire Forez et fixe les engagements de chacune des parties.

Pour Loire Forez :

- Mise à disposition du logiciel de gestion des prêts
- Mutualisation de tous les fonds à l'échelle du territoire
- Accompagnement des équipes
- Coordination et mise en œuvre de projets culturels structurants à l'échelle du territoire
- Allocation d'un budget annuel pour l'enrichissement des collections

Pour la commune :

- La mise à disposition et l'entretien d'un local dédié
- La mise à disposition de personnel, bénévole ou salarié
- L'achat et la maintenance des postes informatiques
- Allocation d'un budget de fonctionnement (mobilier, petit matériel...)

Durée de la convention : jusqu'à 31 décembre 2024.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Approuve** le renouvellement de la convention permettant l'adhésion de la médiathèque Marie-Marguerite CHASSAGNOL au réseau COPERNIC développé par Loire Forez Agglomération ;
- **Autorise** le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 22 novembre 2022.



Le Maire Hervé BÉAL	La secrétaire de séance, Josette FOLLÉAT
---------------------	------------------------------------------